

N°261
OCTOBRE
2014

Événements

MENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DU CHESNAY www.lechesnay.fr



DOSSIER
LES ASSOCIATIONS
AU CŒUR DES LOISIRS
CULTURE
THÉÂTRE « LETTRE
D'UNE INCONNUE »

TOUTE L'ACTUALITÉ
DE VOTRE VILLE
▶ EN VIDÉO SUR
WWW.LECHESNAY.TV

LE
CHESNAY
TV

Les associations, partenaires de la ville



Les associations et la ville du Chesnay sont de vrais partenaires. Nous avons besoin des uns et des autres. Que deviendrait la ville sans les associations et les associations existeraient-elles s'il n'y avait pas un accompagnement matériel, humain et financier de la commune ?

Grâce aux associations, les habitants bénéficient de nombreuses activités, animées par des bénévoles compétents et généreux par le temps qu'ils donnent à la collectivité.

La commune, elle, donne aux associations, réellement investies, les moyens d'exercer leurs activités, par la mise à disposition de locaux chauffés, éclairés, nettoyés et surveillés.

Elle intervient également par l'octroi de subventions afin d'équilibrer leur budget lorsque cela est nécessaire. Il est d'ailleurs utile de rappeler à ce sujet qu'une subvention n'est pas une recette pour l'association. En effet, une subvention ne se fixe pas en fin mais en début d'exercice, dans le cadre d'une prévision annuelle de l'activité de l'association. Cette somme versée par les collectivités – commune, Conseil général, Conseil régional – a pour objectif d'aider les associations à la réalisation de leur projet qui répond à un véritable service rendu à la population.

Le Chesnay, comme toutes les autres communes, doit aujourd'hui gérer les baisses importantes de recettes de l'État associées à l'augmentation des nombreux prélèvements effectués également par l'État. Les associations comme les villes ont aussi leurs contraintes, celles de normes de plus en plus exigeantes, d'obligations sociales et financières, qui découragent de plus en plus les bonnes volontés. Je profite d'ailleurs de cet éditorial pour alerter nos politiques nationaux et le Gouvernement sur la nécessité de revoir la Loi 1901 qui régit les associations. Il faut absolument éviter que les bénévoles deviennent des salariés qui, dans ce cas, pourraient être gérés directement par la ville. Mais il faut malgré tout trouver des formes d'indemnisation afin de prendre en charge des frais liés à leur engagement de bénévole, frais qu'ils sont souvent amenés à payer à titre personnel. C'est la raison pour laquelle sur le sport plus particulièrement, la ville a mis en place depuis un certain nombre d'années conseil et accompagnement tant sur la gestion financière que sur le droit social, afin d'éviter aux dirigeants d'être parfois en grande difficulté.

En tant qu'élu, nous sommes sans cesse sollicités pour avoir plus de locaux, plus de moyens, plus d'argent. De nombreuses questions et arbitrages nous sont également soumis, par exemple sur le sport de compétition et le sport de loisir ou sur l'opportunité de création d'une nouvelle association dans un domaine d'activités déjà existant. Alors à vous tous bénévoles du monde associatif, sachez que nous sommes à vos côtés, en prenant en compte toutes nos obligations et contraintes respectives. C'est ensemble que nous pouvons donner satisfaction à toutes celles et ceux qui utilisent les prestations offertes, véritable dynamique d'une commune. La Fête des Chênes Verts il y a quelques semaines ainsi que la Foulée Chesnaysienne ont bien illustré ce partenariat.

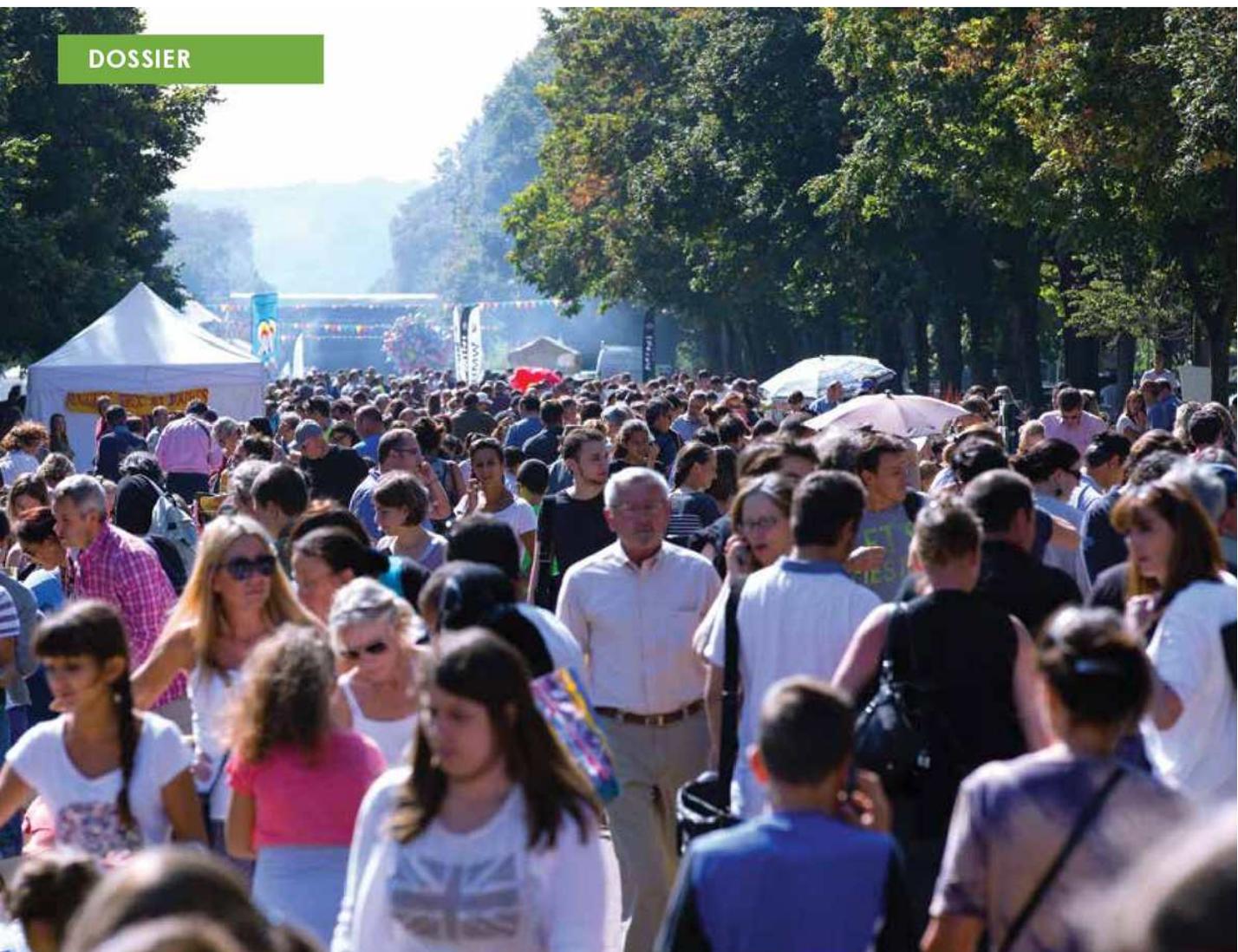
Je m'associe à tous les Chesnaysiens pour vous adresser un grand Merci, reconnaissance de votre participation active à la vie de la commune. Bien cordialement.

Dr Philippe Brillault
Maire,
Conseiller général

Retrouvez
les vidéos de la Fête
des Chênes Verts
et de la Foulée
Chesnaysienne sur ...



► WWW.LECHESNAY.TV



En France, environ 1 million d'associations et 14 millions de bénévoles. Au Chesnay, environ **150 associations actives** et des centaines de bénévoles. Même si ces chiffres sont encourageants, « Evénements », par les témoignages de certains bénévoles chesnaysiens, lance un appel à tous ceux d'entre vous qui auraient un peu de temps à consacrer à cette formidable dynamique locale.

Les associations au cœur des loisirs

Le tissu associatif au Chesnay



La vie associative au Chesnay est extrêmement riche. Elle est composée d'environ 150 associations actives dans les domaines sportif, scolaire, de la jeunesse, économique, environnemental, culturel, social et patriotique. Comptant parfois un nombre d'adhérents limité, elles peuvent au contraire ressembler à d'importantes PME, obligeant ainsi les organes dirigeants de l'association et les bénévoles à se professionnaliser. Indépendantes juridiquement (loi 1901) leur activité est parfois directement liée à la vie communale. Au Chesnay c'est le cas par exemple du sport dont 23 activités proposées sont animées par des associations, et de l'École de danse. C'est la raison pour laquelle ces associations, véritables partenaires de la commune, reçoivent des subventions. Elles

se chiffraient, dans le budget communal, à environ 1,2 million d'euros en 2013. En plus des subventions, certaines associations bénéficient d'occupations gratuites, occasionnelles ou permanentes de locaux municipaux ainsi que de mises à disposition de personnel communal lors de l'organisation de manifestations par exemple. Parallèlement, les adhérents payent une cotisation pour pratiquer l'activité proposée tandis que les bénévoles consacrent une partie de leur temps, sans être rémunérés, à créer une véritable dynamique de club.

Comment ces subventions sont-elles accordées aux associations ? Chaque association souhaitant avoir une subvention en fait la demande auprès de la municipalité du Chesnay. Son dossier est alors examiné fort des renseignements demandés. Considérant que le soutien aux associations est primordial dans l'animation communale et dans l'épanouissement des personnes, les communes sont aussi de plus en plus attentives à la bonne

utilisation des fonds publics. C'est ainsi que dès 2007, la ville du Chesnay a mis en place une analyse complète des dossiers de demande de subventions, sachant que les associations dont la subvention est égale ou supérieure à 23 000 € font, elles, l'objet d'une convention d'objectifs. La conjoncture économique impose également que les associations, comme les services proposés par la ville, réfléchissent aux économies potentielles et optimisent leurs dépenses.

Comment valider la pertinence des subventions attribuées aux associations ?

Une subvention n'est pas une recette garantie aux associations, pour assurer l'équilibre entre leurs produits et leurs charges, et encore moins pour faire des placements plus ou moins risqués. Son attribution procède d'une évaluation de l'intérêt local à consacrer une partie des deniers publics à leurs actions, mais aussi désormais de la rigueur de gestion de ces organisations. L'accompagnement de certaines structures est désormais mis en place. Il comporte notamment un entretien entre les responsables associatifs, les élus et les responsables administratifs.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2013 (€)
Social	19 787,00
Fêtes et Cérémonies patriotiques	1 210,00
Culture	410 950,00
Économie et environnement	4 460,00
Jeunesse	7 560,00
Enseignement	16 329,33
Sport	748 180,00
Total	1 208 476,33



L'importance des bénévoles

Sans bénévoles, pas d'associations.

C'est d'ailleurs le sens même de l'engagement associatif. Dans notre société de plus en plus marchande et matérialiste, le bénévolat est une implication sociale volontaire dans un projet collectif. On partage, on échange, contrant ainsi la tendance individualiste qui signe notre époque. C'est la raison pour laquelle de nombreuses associations recherchent désespérément de nouveaux bénévoles. Souvent passionnés, la rédaction d'Événements les a rencontrés. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs motivations ? Nous avons recueilli quelques uns de leurs témoignages.



Bernard Cizel,
président du Comité
des fêtes depuis 16 ans

« Nous sommes 14 bénévoles pour 250 adhérents et cette équipe est la même à 80 % depuis une quinzaine d'années. Aujourd'hui, le Comité des fêtes a besoin d'une relève pour les différentes manifestations que nous organisons (3 théés dansants par an, la brocante, le réveillon du Jour de l'an) ou auxquelles nous participons (la Fête des Chênes Verts et le marché de Noël). Avec cette relève, nous pourrions ainsi organiser de nouvelles manifestations et renouveler les idées, d'autant que nous avons tissé un lien très fort avec la mairie depuis maintenant plusieurs années qui, dès que cela est possible, n'hésite pas à mettre à notre disposition du matériel, des salles... Il ne faut pas systématiquement associer le bénévolat à corvée mais au contraire à fraternité, plaisir et bonne humeur ! C'est vraiment ainsi que ça se passe au Comité des fêtes ! »



Nathalie Elkaïm,
présidente de l'École
de danse du Chesnay

« Avec près de 1 000 adhérents pour 7 disciplines (danses classique, contemporaine, modern jazz, hip hop, break dance, étirement classique / yoga et pilates) l'École de danse du Chesnay est l'école de danse la plus importante en nombre d'adhérents de la région parisienne (source : Fédération Française de la Danse). Et pourtant, nous manquons encore de parents bénévoles pour nous aider ponctuellement. Par exemple, au moment des inscriptions pour remplir les dossiers, avant le gala de fin d'année pour nous aider à bouger et étiqueter les costumes, aider aux essayages, surveiller les enfants pendant les répétitions, préparer avec chaque professeur le planning des répétitions... Cela ne prend que quelques heures mais nous aide énormément. »



Nathalie Sevilla,
secrétaire bénévole au
club de karaté et parent
bénévole déléguée des
parents d'élèves, et
Jean Sevilla,
secrétaire bénévole au
club de boxe thai et
président bénévole
de sa résidence

« Parents de 3 enfants de 16, 14 et 10 ans, il nous a toujours semblé évident de nous investir dans la vie associative et civique de notre ville. Nous impliquons également nos enfants dans cette démarche pour leur faire comprendre l'importance et le plaisir de donner sans rien attendre en retour. Donner et recevoir un sourire, un merci d'un enfant est bien plus enrichissant que tout le reste ! En étant présents sur le terrain de foot, au gymnase pour la gymnastique ou tout simplement aux entraînements de boxe thai, nous pouvons ainsi passer du temps et partager une passion avec nos enfants. »

« Se sentir utile
et faire quelque chose
pour autrui... »



Bernard Jean,
bénévole dans
l'association de rugby

« Je suis bénévole dans l'association de rugby depuis les années 1980. J'ai commencé dès que j'avais un peu de temps libre. Je suivais les jeunes et moins jeunes du rugby pour les entraîner, les aider à préparer leur équipement, leur apporter des bouteilles d'eau, les goûters... et toutes les petites tâches ingrates que personne ne veut faire ! Les enfants m'appellent « Monsieur Jean, le papy des petits » et ça, c'est ma plus grande récompense ! J'aime participer à la vie des joueurs mais lève un peu le pied et ne participe plus à la troisième mi-temps ! Parce qu'être bénévole, c'est aussi et surtout la convivialité ! »



Nicole Alquier,
adjointe au maire,
déléguée
au contrôle
de gestion
des associations
subventionnées
par la ville

Les associations sont un acteur majeur de la vie locale. Elles comptent près de **12 000 adhérents** au Chesnay et offrent une palette très large d'activités. Elles portent des valeurs fondamentales de solidarité, ou de dépassement de soi, d'effort individuel et collectif. Elles sont au service de tous et apportent une vraie dynamique au sein de notre communauté de vie. C'est dans cet esprit que la ville considère son rôle en mettant en place un véritable partenariat avec les associations qui sont actives au Chesnay, en mettant des moyens à disposition et en signant des conventions d'objectifs, qui expriment les responsabilités et les attentes de chacun des partenaires, association et ville. Le conseil municipal a attribué un budget significatif de subventions au bénéfice de la vie associative à hauteur de 1 160 000€ en 2014, auxquels il faut ajouter des moyens logistiques avec la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs et culturels, des prêts de salles pour les activités ou événements, la prise en charge par les services de la ville des frais de gestion, d'entretien, de chauffage, d'éclairage, de gardiennage et de travaux divers liés à ces locaux, des moyens de communication leur donnant une visibilité directe auprès des Chesnaysiens avec la revue Evènements, le forum InfoSports, la fête des Chênes Verts, le Chesnay TV, des liens numériques à partir du portail de la ville, et autres soutiens dans les événements liés à leur activité. Une volonté politique affirmée mais raisonnée avec le souci constant de veiller au bon emploi des fonds publics. L'attribution des subventions est la résultante d'un processus d'analyse des dossiers de demande de subventions présentés par les associations. Ces subventions, qui ont pour vocation à soutenir l'activité des associations dans un strict souci d'équilibre, se voient aujourd'hui soumises à l'effet de la crise et d'une réduction des moyens financiers, comme le vivent toutes les collectivités territoriales. Il s'agit d'un effort collectif et solidaire de l'ensemble des acteurs partie prenante à la communauté, qui nécessite la mobilisation de tous. Hommage et admiration pour tous les bénévoles qui ont un engagement personnel dans l'activité de ces associations et qui donnent temps, disponibilité, compétence, dévouement avec enthousiasme et générosité. Merci à eux.

« Ils ont l'énergie et le cœur
au service de nos concitoyens »

à retrouver
en totalité sur ...
▶ WWW.LECHESNAY.FR